



Commission paritaire rattachée à l'Apec
27 rue Louis Vicat
75015 Paris
<https://commission-paritaire.apec.fr/>
Contact : 01 40 52 21 36 / commission.paritaire@apec.fr

CPPNI de la branche des transports routiers
et activités auxiliaires du transport (IDCC
16)
c/o Union des Fédérations de Transport
(UFT)

46 avenue de Villiers
75017 Paris

Le 1^{er} avril 2026

Courriel + LRAR

Objet : Notification de délibération de la Commission paritaire rattachée à l'Apec

Mesdames, Messieurs les membres de la CPPNI,

Nous vous informons que lors de sa réunion du 31 mars 2026, la Commission paritaire rattachée à l'Apec a procédé à l'examen de la **convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport (IDCC 16) en particulier dans le secteur du déménagement**, et notamment de l'accord du 4 mai 2018 *relatif à la modernisation des classifications des emplois dans les entreprises de transport de déménagement*. Ceci, afin de déterminer les bénéficiaires du régime de prévoyance des cadres et assimilés, conformément à l'article 3 de l'ANI du 17 novembre 2017 relatif à la prévoyance des cadres.

Il a ainsi été décidé par notre Commission paritaire que :

- Sont affiliés à l'article 2.1 de l'ANI du 17 novembre 2017 les ingénieurs et cadres ;
- Sont affiliés à l'article 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017 les TAM des niveaux 3C et 3D.

Vos organisations peuvent dès à présent la communiquer aux entreprises relevant du champ d'application de votre CCN.

A toutes fins utiles, cet agrément sera rendu public sur le site internet <https://commission-paritaire.apec.fr/>.
Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les membres de la CPPNI, nos salutations distinguées.

Isabelle Sancerni
Présidente de la Commission paritaire

David Derré
Vice-président de la Commission paritaire

Pièces jointes : agrément et annexes